

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1928)
Heft: 4

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'Assemblée des délégués

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

entendra avec plaisir, sur notre collègue Henri Bischoff. Cette remarquable estampe est achevée et pourra être envoyée à nos membres passifs sans délais, à condition que toutes les cotisations soient entrées. Il va sans dire que seuls les membres passifs ayant payé la cotisation 1928 pourront recevoir l'Estampe 1928; de même il est tout naturel que les envois ne peuvent se faire qu'ensemble.

Pendant l'exercice 1927 la Caisse de secours a été mise à contribution dans une mesure exceptionnellement forte. Les secours accordés se montent à 7001 francs, repartis sur 33 cas qui proviennent de 8 cantons: Argovie, Bâle, Berne, Genève, Neuchâtel, Tessin, Vaud et Zurich. Les indemnités pour journées de maladies accusent une augmentation importante et montent à la somme de fr. 3238 réparties sur 13 cas de maladies en 6 cantons: Berne, Bâle, Genève, Soleure, Zoug et Zurich. Nos artistes ne manqueront pas d'apprécier avec gratitude la gestion clairvoyante et les nombreux services désintéressés du Comité de la Caisse de secours.

Avec le Künstlerbund auquel nous appartenons depuis deux ans nous ne sommes pas encore liés par un travail commun et effectif. Cette occasion cependant pourra se présenter en 1929, notre Comité central s'étant en principe déclaré d'accord de collaborer pour la «Semaine de l'art suisse» à Zurich, prévue pour 1929. *R. W. H.*

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS du 30 juin 1928 à Neuveville.

L'assemblée, composée de 29 délégués, représentant 12 sections commence à 2 heures.

M. Righini est prié de présider l'assemblée des délégués.

L'Assemblée nomme ses secrétaires: Schuhmacher, Zurich, pour la Suisse allemande et Chinet, Vaud, pour la Suisse romande, et ses scrutateurs: Burgmeier, Aarau, et Guggenbühl, Paris.

L'assemblée se lève pour honorer la mémoire d'artistes décédés: Gustave Jeanneret, peintre, Neuchâtel, membre honoraire; Jules Monnard, peintre, Genève; Ernest Lambelet, architecte, Neuchâtel; Paul Altherr, peintre, Bâle; Mme. Weilenmann-Girsberger, peintre, Zurich, membre passif.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale n'a pas été lu, ayant été publié dans le bulletin. Lecture est donnée du rapport annuel de notre société, en allemand par M. Huber, secrétaire du Comité central, en français par M. Blailé. Il est adopté par l'assemblée.

On lit ensuite le rapport des comptes et le rapport des réviseurs.

Après lecture du rapport de ces derniers, les comptes sont adoptés.

M. Righini remercie en son nom personnel M. Liner et son frère, M. Liner, banquier, pour leur bonne gestion; il adresse aussi des remerciements aux caissiers des sections, en particulier au caissier de la Section de Genève et à son comité, pour l'effort qu'ils ont fait afin de faciliter son travail.

Le réviseur Blöchlinger, St-Gall, a démissionné; il est remplacé par Steiner, Aarau, Buchs, Fribourg, est confirmé dans ses fonctions de réviseur. Meier, St-Gall, et Schnider, Zurich, sont confirmés comme remplaçants.

La cotisation annuelle est maintenue à 10 francs.

M. Righini donne ensuite lecture d'un projet de budget pour 1928, qui balance par la somme de fr. 15,150. Ce projet est approuvé par l'assemblée.

Le Président central lit ensuite le *Rapport du Comité central*, dont voici les points saillants:

L'exposition de la Société a été un succès au point de vue artistique et au point de vue financier. M. Righini fait allusion à l'honneur accordé à des artistes décédés: Buchser, Soleure, à l'occasion du 100ième anniversaire de sa naissance, et Rodo de Niederhäusern à qui on a dédié une plaquette commémorative à Vevey. Le Président central remercie la section Vaudoise et son président Payer pour ce qu'ils ont fait à cette occasion, M. Blailé qui a représenté à Vevey le Comité central, et encore la municipalité de Vevey pour son appui lors de la cérémonie d'inauguration de la plaquette.

Il est fait allusion à la réduction des frais de transport pour les visiteurs de l'Exposition Nationale à Zurich, réduction que les Chemins de fer fédéraux n'ont pas cru devoir accorder.

Puis M. Righini remercie M. Huber, secrétaire du Comité central, pour sa collaboration et exprime le désir, que les membres qui formeront le nouveau Comité central garderont la bonne tradition des membres sortants de charge.

Candidats: 42 candidats ont été acceptés.

Un des candidats de Genève a suscité une vive discussion, après laquelle il apparaît clairement que le Jury de l'Exposition d'Art décoratif à Paris, en 1925, dont se référat ce candidat, était composé d'artistes et de techniciens et non d'artistes et de laïcs, comme cela avait été compris d'abord; il remplit donc les conditions voulues et l'assemblée finalement l'accepte.

Un candidat, verrier, proposé par la Section de Lucerne, a été invité à présenter dans une exposition une œuvre originale avant d'être admis dans notre Société.

La section de Paris proteste contre le fait que l'attitude du Comité central concernant les participants à des expositions étrangères, sans section suisse et sans jury suisse, comme le «Salon d'automne», par exemple, n'avait pas été communiquée aux sections. Mise au courant des choses la section de Paris retire ses candidats «Salon d'automne».

Et l'on arrive au point capital de l'assemblée: la *Nomination du Comité central et du Président central*. Après l'élection de M. Emmenegger comme Président intérimaire, le Comité central et son président se retirent.

MM. Emmenegger, Lucerne, et Burgmeier, Aarau, orientent les délégués sur les démarches qui précédèrent l'assemblée en ce qui concerne l'importante question du renouvellement du Président central et du Comité central. Informations prises, ni le Vice-président M. Hermanjat, ni le second Vice-président M. Mayer, n'accepteraient la présidence. Deux nominations entrent en ligne de compte: MM. Liner, St-Gall et Vibert, Genève.

Avant l'élection du président, la proposition d'élire M. Righini Président d'honneur, et M. Hermanjat, Membre d'honneur, est acceptée par acclamations.

Après avoir longuement discuté les deux nominations l'assemblée déclare qu'il ne s'agit pas de rivalité entre représentants de la Suisse allemande et de la Suisse romande et l'on passe à l'élection au scrutin secret par vote sections. Sur 35 voix, M. Liner réunit 21 voix, c'est donc lui que les délégués proposent pour la présidence du Comité central.

On passe au renouvellement du Comité central. Il s'agit d'abord de nommer un remplaçant à M. Righini comme membre du Comité central. La grande majorité tombe d'accord sur la section de Zurich, qui doit être représentée dans le comité et la nomination de Hügin obtient la majorité. M. Hügin sera donc proposé comme membre du Comité central à l'Assemblée générale.

Les membres du Comité central ont fait savoir, qu'ils ne s'opposeraient pas à une réélection, cependant M. Mairet faisant connaître son intention de se retirer du Comité central, la section de Genève propose de le remplacer par M. Vibert. Les délégués le proposent unanimement pour demain.

Le Comité central est invité à reprendre sa place à la séance et M. Emmenegger annonce le résultat des votations.

M. Righini reprend la présidence.

Divers: La section de Genève donne connaissance de la proposition suivante de Hans Berger: Un membre ayant été reçu 10 fois à l'exposition de la Société, aura droit à une œuvre acceptée.

Le président déclare cette proposition acceptable avec les restrictions suivantes: 1° L'artiste doit envoyer 2 toiles à l'examen du jury. 2° Les œuvres doivent être de la catégorie dans laquelle l'artiste a exposé auparavant. 3° Les œuvres envoyées ne doivent pas dépasser les dimensions prescrites.

On décide par 17 voix contre 10 qu'un artiste ayant exposé 10 fois à une exposition de notre Société, aura de droit une œuvre acceptée sur les deux envois qu'il devra soumettre au jury.

Wenker, Berne, fait la proposition suivante, valable pour toutes les sections et pour une année: Pour chaque membre passif acquis, la Section n'aura à verser à la Caisse centrale que fr. 5.— au lieu de fr. 10 de sorte que la Section profite du zèle avec lequel ses membres actifs acquièrent de nouveaux passifs. L'année suivante, les sections payeront de nouveau les fr. 10. habituels.

Cette proposition est acceptée à une grande majorité.

Wenk, Bâle, demande que le Comité central examine la question suivante: La brochure Röthlisberger, concernant les droits d'auteurs ne pourrait-elle être refondue pour être de plus grande utilité aux artistes?

M. Righini dit que le futur Comité devra s'occuper de cette question en ayant recours aux bons conseils de M. le Dr. Jagmetti.

La séance est levée.

Ch. Chinet.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 1^{er} juillet 1928 à l'Hôtel de Ville à Neuveville

L'Assemblée, ouverte à 11 heures, est dirigée par le Président central S. Righini. Le Comité central est au complet. La liste de présence compte 66 membres actifs et 4 membres passifs.

Le Président honore le souvenir des collègues décédés au courant de l'année. Ce sont notre membre honoraire Gustave Jeanneret, les peintres Jules Monnard (Genève) et Paul Altherr (Bâle), l'architecte Ernest Lambelet (Neuchâtel) et Madame Weilenmann - Girsberger, peintre, membre passif de la Section de Zurich. L'assemblée se lève en honneur des défunt.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale de l'an dernier, qui a été publié dans le Bulletin (Janvier 1928), est approuvé sans avoir été lu. Le compte-rendu annuel, rédigé par le Secrétaire central, est lu en français par M. Blailé, et accepté.

Les procès-verbaux de l'Assemblée des délégués, publiés dans ce